

Papiers à fournir pour le dossier d'inscription de votre enfant :

- Fiche d'inscription et autorisations parentales dûment complétées et signées
- Fiche sanitaire dûment remplie et signée par les parents ou responsables légaux.
Attention : n'oubliez pas de faire signer la fiche sanitaire par votre médecin (**en bas à droite**), attestant que votre enfant peut pratiquer les activités proposées au centre de loisirs.
- Si votre enfant doit prendre des médicaments (exemple : Ventoline en cas de crise d'asthme) n'oubliez pas de nous fournir l'ordonnance de votre médecin et/ou PAI signé avec le médecin scolaire.
- Photocopie des vaccins de votre enfant
- Photocopie de votre attestation de sécurité sociale
- Photocopie de votre carte de mutuelle

NOUVEAUTE pour le calcul de votre tarif

- 1) Pour les ALLOCATAIRES CAF : numéro allocataire renseigné sur la fiche inscription.
- 2) - Pour les NON ALLOCATAIRES CAF : Photocopie de votre dernier avis d'imposition ou de non imposition.

IMPORTANT : Si votre situation a changé au cours de l'année 2020, veuillez fournir les papiers correspondant à votre nouvelle situation (attestation de divorce, dernières fiches de paye, jugement de tribunal pour la garde des enfants...). Tous ces changements devront être signalés à la CAF.

- Document de prélèvement automatique + RIB
- **NB** : les dossiers sont valables une année civile avec obligation d'archivage, nous ne conservons aucun ancien dossier ni document à l'exception du document de prélèvement.